

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : papineaua-cssd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/351edda1d70758d4ee7a051a>

Date d'obtention : 2025-02-24 15:33:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode de questionnement pour connaître la nature des images partagées, les jeunes impliquées ainsi que les circonstances entourant l'événement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Connaître la bonne démarche pour répondre à mes questionnements, rassurer le jeune et faire un portrait le plus précis possible de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

S'il s'agit d'un acte malveillant, je ne dois pas questionner l'instigateur et je dois confisquer le téléphone avant d'appeler le poste de police. Aussi, je dois en aucun cas regarder les photos partagées.